

HONORAIRES AGENCE

au 1er Janvier 2023

8.5% TVA applicable dans les DOM

TRANSACTION*

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

PRIX DE VENTE DE.....0 à 50 000 € FORFAIT 5 000 € TTC

PRIX DE VENTE DE50 001 à 115 000 € FORFAIT 8 000 € TTC

PRIX DE VENTE DE.....supérieur à 115 000 € 7%TTC DU PRIX DE VENTE

*Honoraires TTC à la charge de du vendeur

Expertise immobilière

▪ Villa, Appartement, Terrain. 600€ TTC

▪ Immeuble 1 000€ à 1500 € TTC

Avis de valeur 350 € TTC

TRANSACTIONS SUR LOCATIONS

1/HONORAIRES DE LOCATION (Avec mise en place du locataire):

Locations vides ou meublées:

Le décret N° 2014-890 du 1erAoût 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables au locataire est paru du JO du 6 Août 2014,

Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur :

- 8€ ● TTC au m² de la surface habitable du logement loué ***

Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée imputable au locataire :

- 3€. TTC ● au m² de la surface habitable du logement loué ***

Honoraires pour les prestations de visite, constitution de dossier et de rédaction du bail imputables au locataire :

- 8€. ●TTC au m² de la surface habitable du logement loué ***

Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée imputable au locataire :

- 3€. TTC ● au m² de la surface habitable du logement loué ***

*** honoraires à la charge du locataire ne pouvant excéder 1 mois de loyer charges comprises

2/HONORAIRES DE REDACTION DE BAIL (sans mise en place de

locataire): Bail d'habitation : Logement vide ou logement meublé

- 500€ HT à partager entre le Bailleur et le Locataire

3/HONORAIRES ETAT DES LIEUX (sans mise en place de locataire):

Honoraires d'état des lieux d'entrée : partagés par moitié entre le Bailleur et le Locataire : 6€ TTC/m² de surface habitable

Honoraires d'état des lieux de sortie : à la charge du Bailleur : 3€ TTC/m² de Surface habitable